

CONVENTION AVEC L'ABEILLE FINISTERIENNE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE RUCHES SUR LE TOIT DE L'HOTEL DE VILLE

Madame Laurence CLAISSE, informe le Conseil municipal qu'afin de poursuivre la politique visant à sensibiliser le public et les médias sur le rôle fondamental de l'abeille dans notre biodiversité, il est proposé d'autoriser « *l'abeille finistérienne* » à installer trois ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville.

« *L'abeille finistérienne* », organisme régi par la loi du 25 février 1927, est un syndicat apicole professionnel dans le Finistère. Cette structure a pour objet principal la mise en œuvre de toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à la promotion de l'apiculture, des produits de la ruche et dérivés, à la formation apicole et à la protection de l'abeille et de son environnement.

Ce syndicat est affilié à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (U.N.A.F.).

Le coût à la charge de la Ville est de 500 € par ruche et par an. En contrepartie, « l'abeille finistérienne » s'engage à :

- suivre régulièrement les colonies d'abeilles,
- effectuer toutes démarches administratives encadrées par la réglementation en vigueur,
- fournir un rapport annuel de l'état sanitaire des ruches et un bilan d'activité,
- assurer des temps animations pédagogiques à la demande de la ville (dans le cadre des T.A.P.),
- fournir 30 % de la production annuelle de miel du site.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier – Environnement - Communication - Jumelages » en date du 1^{er} juillet 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

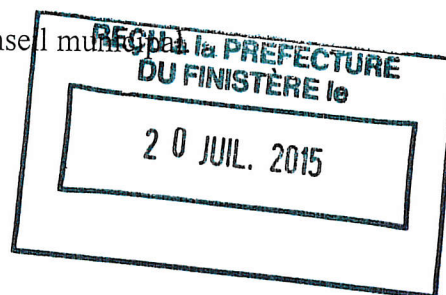
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec « *l'abeille finistérienne* ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 JUL. 2015

Et de la publication, le... 16 JUL. 2015

Fait à Landivisiau, le... 17 JUL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL